Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09-04-26
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_037-DE

Département de la Gironde
Arrondissement de Bordeaux

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

Séance du mardi 07 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :
Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Naji YAHMDI - Sylvie VIEU - Emmanuel MAGÈS - Edith DUMARTIN - Jérémie LANDREAU - Margot DÉCORY - Delphine SABATEY - Fabien LEROY - Isabelle RIGAUD - Marc GATTI - Valérie BERNEDE - Jean-Philippe LAVILLE - Fatima BIZINE - Cem ORUC - Nolwenn LECAME - Philippe ROBAK - Stéphane MARI - Fatiha BOZDAG - Benoît RAUTUREAU - Zeineb LOUNICI - Véronique CARLOTTI - Philippe LAGOUARDE - Marion ALBANY - Lucas LACARRIERE - Romuald LABAT - Marina CARLOTTI - Bruno MARCHESSOU - Céline NIKITINE - Christian CHAREYRE - Gladys THIEBAULT - Didier BOULOT - Hadiza GARBA - Nathalie LOZACH - Dominique MOUSSOURS-EYROLLES - Laure CURVALE - Philippe MONTERAT - Najat AZMY - Alain PARIENTE - Sylvie BRIDIER - Jean-François GRÈZES - Maud MATHIEU-CHAIGNEAU - Michaël RISTIC - Florence BOUGAULT - Bérangère COUILLARD - Benoît GRANGE

Absents ayant donné procuration :
Ludovic BIDEAU procuration à Pascale PAVONE
Sébastien SAINT-PASTEUR procuration à Sylvie BRIDIER

Secrétaire de séance : Lucas LACARRIERE

n°d'ordre : DEL2026_037

Objet : Régime indemnitaire des élus - Majoration des Indemnités de base

Monsieur Franck RAYNAL, Maire, présente le rapport suivant :

Après avoir déterminé le montant de l'indemnité de base alloué aux membres du conseil municipal, il appartient désormais au conseil de se prononcer sur les majorations pouvant être appliquées.
En effet, au titre des dispositions de l'article L.2123_22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la ville de Pessac entre dans plusieurs cas d'ouverture de majorations de l'indemnité de base :

- En tant que commune bénéficiaire de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale et pour une population de la strate de la ville de Pessac, l'indemnité de base peut être majorée dans la limite de :
 - 31,81% pour les indemnités du Maire
 - 50% pour les indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués
- En tant que commune siège des bureaux centralisateurs de canton, la majoration est fixée à 15% maximum de l'indemnité de base.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 033-213303183-20260407-DEL2026_037-DE

Ces indemnités étant cumulables, il est proposé d'appliquer les majorations indiquées aux indemnités de base votées précédemment et selon la répartition ci-dessous

	Montant brut de base	Majoration de 15% (sur taux effectif plafonné à la strate hors DSU)		Majoration DSU (sur taux adoptés) 31,81% maire 50% adjoints et CMD	Indemnités totales mensuelles par fonction
Maire	3 477,50 €	15,00%	521,63 €	1 106,19 €	5 105,32 €
Adjoints	1 095,45 €	15,00%	164,32 €	547,73 €	1 807,50 €
Conseillers municipaux délégués avec mission métropolitaine	766,82 €	15,00%	115,02 €	383,41 €	1 265,25 €
Conseillers municipaux délégués	493,26 €	15,00%	73,99 €	203,47 €	813,88 €
Conseillers municipaux	189,91 €				189,91 €

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération en date du 27 mars 2026 fixant la composition du conseil municipal
Vu la délibération en date du 7 avril 2026 fixant l'enveloppe indemnitaire de base

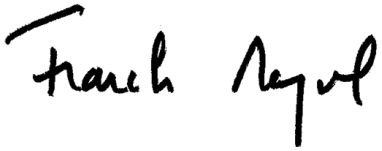
- d'appliquer les majorations au titre d'une part, de la perception de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale et, d'autre part, du statut de chef-lieu de canton,

- de dire que les crédits sont prévus au chapitre 65 du budget de la ville.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Sébastien SAINT-PASTEUR, Laure CURVALE, Philippe MONTERAT, Najat AZMY, Alain PARIENTE, Sylvie BRIDIER, Jean-François GRÈZES, Maud MATHIEU-CHAIGNEAU, Michaël RISTIC, Florence BOUGAULT, Bérangère COUILLARD, Benoît GRANGE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/La secrétaire de séance,	Le Maire,
Signé Lucas LACARRIERE	 Franck RAYNAL